

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NŒUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	12

Séance n° 4 du 24 septembre 2024

DATE DE LA CONVOCATION
le 17 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi vingt-quatre septembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Gérard VIEUBLED, Hervé BIGOURD, Patrick BOUTEILLER, Nathalie ANCELIN, Pascal PETITBON et Manuella PESTEL.

Absents : Isabelle CATHERIN, représentée par Carole MORTELECQ, Philippe HENNEQUIN représenté par Nathalie ANCELIN, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE, Majda LACHGAR, et Sandrine HEUDE.

Secrétaire : Pascal PETITBON.

❖ *Délibération n° CM..32-2024*

SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

2024-0059-T - Renforcement Généré - BT / HTA - SOUTERRAIN

- rue des Malades

Projet LAESSA

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,

VU la nécessité de procéder au Renforcement Généré du réseau d'électricité pour la rue des Malades (projet LAESSA),

VU le coût total prévisionnel des travaux TTC établi au 30 juillet 2024 s'élevant à la somme de 73 907,87 €uros (valable 3 mois) ;

VU le montant prévisionnel de la participation de LAESSA de 37 415,86 €uros (avec PCT) ;

VU les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60) en date du 5 février 2020 ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 060-216005793-20240924-32_2024-DE

520

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ▶ **ACCEPTÉ** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité **rue des Malades (Projet LAESSA)** en technique **souterraine**.
- ▶ **PREND ACTE** que le Syndicat d'Energie de l'Oise réalisera les travaux.
- ▶ **ACTE** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- ▶ **PREND ACTE** de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint.

Pour extrait certifié conforme, le 30 septembre 2024



Jean-Marie DURIEZ, Maire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte publié le 30 septembre 2024.

Pascal PETITBON, Secrétaire



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

En date du 30/07/2024 - Validité de 3 mois

Commune :
Localisation :
Dossier n° :

SAINT-MARTIN-LE-NOEUD
Renforcement Généré | BT - HTA | SOUTER | Rue des malades (Projet LAESSA)
2024-0059-T

Nature des travaux	Montant Entreprise (actu HT 1.120)	Coût HT des travaux Après Actu	Montant TVA	Montant des frais de gestion 8 %	Montant TTC	Montant Subventionnable	Financement		Participation	
							PCT 40%	LAESSA Avec aide	LAESSA Sans aide	
Basse Tension	8 745,12 €	8 745,12 €	1 749,02 €	699,61 €	11 193,75 €	9 444,73 €	3 777,89 €	5 666,84 €	9 444,73 €	
Haute Tension	48 995,41 €	48 995,41 €	9 799,08 €	3 919,63 €	62 714,12 €	52 915,04 €	21 166,02 €	31 749,02 €	52 915,04 €	
TOTAL	57 740,53 €	57 740,53 €	11 548,10 €	4 619,24 €	73 907,87 €	62 369,77 €	24 943,91 €	37 415,86 €	62 369,77 €	

Le Directeur du SE60



Sabine BLANCHARD

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 060-216005793-20240924-32_2024-DE